

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 592 Vœu relatif au renforcement des instruments d'alerte de l'Enfance en danger.

Le Conseil de Paris,

Considérant que, dans son quatrième Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2015-2020 adopté en décembre 2015, le Département de Paris présente une carte des adresses des familles des jeunes placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

Considérant que le nombre d'informations préoccupantes est plus important dans les quartiers les plus pauvres mais aussi dans les endroits où il y a le plus de mineurs et de familles nombreuses ;

Considérant que les violences intra familiales n'épargnent aucun milieu ni aucune catégorie sociale ;

Considérant que les actions du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance réaffirment l'importance d'une politique préventive qui permette de repérer le plus tôt possible des situations de fragilité ;

Considérant que cette politique de prévention a permis d'aboutir à moins de mesures de placement par les juges ;

Considérant néanmoins qu'il est indispensable et urgent que l'ensemble des parisiens-ne-s connaisse le numéro du Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (le 119) et soit sensibilisé à la nécessité de contacter ce service dès lors qu'un enfant semble en danger ;

Considérant qu'il est indispensable et urgent que les enfants connaissent leurs droits, soient en capacité de repérer les situations de violence physiques, verbales ou sexuelles et connaissent l'existence du 119. Les appels de mineur-e-s au 119 représentent 16,6 % des appels alors même que certaines situations sont difficilement détectables par les proches ou les services sociaux ;

Considérant qu'à travers le mobilier urbain d'affichage, la diffusion de documents dans tous les lieux municipaux qui accueillent des familles (conservatoires, piscines, centres d'animation, PMI, ...) et la présence des professionnell-e-s de la Ville de Paris dans les écoles pendant les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville de Paris dispose d'instruments pour améliorer la détection et le signalement des Enfants en danger ;

Considérant que le Projet Educatif Territorial actuellement en vigueur fixe le cap éducatif de la ville de Paris pour la période 2016-2019 et peut servir de support à une campagne de prévention à destination des enfants participant aux activités périscolaires ou extrascolaires ;

Sur proposition de Danielle Simonnet, au nom de l'exécutif,

Demande :

- à la Maire de Paris de lancer immédiatement une vaste campagne de prévention des violences faites aux enfants et de promotion du 119,
- à l'Etat que les moyens du 119 soient renforcés afin de réduire les temps d'attente au téléphone,
- à la Maire de Paris d'intégrer aux objectifs du prochain Projet Educatif Territorial parisien la prévention des violences faites aux enfants, tant par des actions de sensibilisation en direction des enfants que par des actions de formation des adultes présents devant lesdits enfants.